



REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

LIEGE REBELS BASEBALL SOFTBALL CLUB A.S.B.L

Siège social :

Rue Edmond Jacquemotte 27
4020 Liège
IBAN BE22 3601 0058 3447
BCE 0449.516.806
RC 1.119.501
SODEXO 399.538

Infrastructures :

Voie Mélotte 16b - 4030 Liège

Gestionnaire du site :

Sports et Loisirs
Rue Nicolas Spiroux 4030 Grivegnée

Propriétaire :

Ville de Liège

Site internet :

liegebaseball.be



1. Vocation du Club



La vocation et les valeurs de notre Club sont « **l'intégration sociale et l'accompagnement sportif** » des membres avec leurs qualités et défauts, indépendamment de leurs aptitudes physiques et/ou mentales ainsi que de leurs difficultés sociales.

La vocation des membres de l'assemblée générale de l'ASBL est de mettre en œuvre toute leur énergie pour mettre en place un cadre organisationnel permettant la viabilité du Club et ainsi de permettre à chacun de s'y épanouir sportivement. C'est pourquoi nous avons à cœur d'inscrire chaque année les équipes nécessaires, pour permettre à chacun de s'épanouir en adéquation avec ses capacités, ses objectifs personnels et ses ambitions tout en permettant l'intégration des nouveaux joueurs.

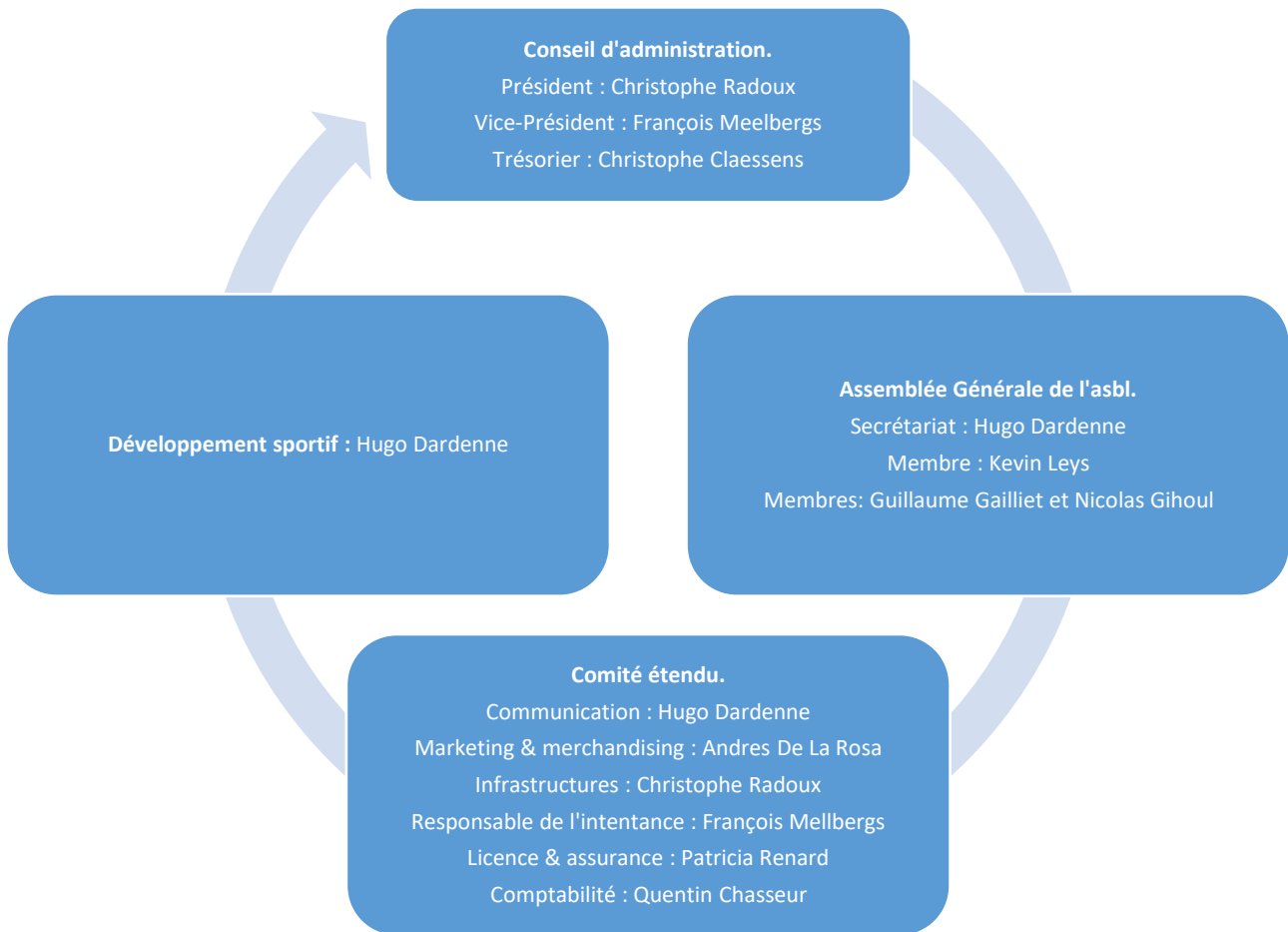
Notre Club est sous la tutelle de l'ASBL Sports et Loisirs de Grivegnée. Ils sont responsables et engagés dans la gestion de nos infrastructures envers la Ville de Liège.

A travers la convention qui nous lie, un droit de regard sur notre organisation et notre gestion, dont les finances du Club, leur est accordé.

Le comité étendu met tout en œuvre chaque année pour promouvoir une association caritative.



2. Description de fonction des responsables





2.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA): GARANT DE LA BONNE GESTION DU CLUB

LE PRÉSIDENT

Il est investi de l'organisation et de l'orientation du club (il donne le ton et l'orientation du club dans le respect de chacun). Il est responsable des relations et du relationnel (interne et externe). Il est tenu de répondre et d'apporter la meilleure aide possible aux demandes et attentes du CA, de l'AG, du CE, du comité sportif et des fêtes ainsi qu'à tous les membres. Il représente le club au sein de l'asbl Sports et Loisirs.

- Demandes, suivis, dossiers, représentations, ...
 - Ville de Liège
 - Liège Sport
 - Sports & Loisirs
 - Adeps
 - Infrasport
 - FWB
 - Sodexo
 - RESA / CILE
- Organisation des réunions du comité avec les ODJ.
- Gestion des contrats de location de nos infrastructures.
- Gestion des contrats de volontariat.
- Gestion des assurances.
- Réservations des salles d'entraînements pour la trêve hivernale.

Nom : Radoux, Prénom : Christophe
Adresse : Rue Edmond Jacquemotte 27, 4020 Jupille
Tel.: 0476 919 628
Email : Christophe.radoux@outlook.be
Redirection : president@liegebaseball.be

LE VICE-PRÉSIDENT

Il s'assurera de l'impartialité du Président et le soutiendra dans ses tâches, en symbiose avec les fonctions et les décisions de chacun.

Nom: Meelbergs, Prénom : François
Adresse : Hameau de Hayen 8, 4140 Sprimont
Tel.: 0486 358 123
Email : fmeelbergs@hotmail.com
Redirection : vicepresident@liegebaseball.be



LE TRÉSORIER

Il est tenu de gérer les finances du club en bon père de famille et de fournir à l'AG ordinaire un bilan de l'année écoulée ainsi qu'un budget prévisionnel pour l'année suivante. Il doit mettre en place une visibilité permanente des mouvements sur le compte du club et ce en répartissant par catégories. Il se doit d'alerter l'AG de l'asbl dès que la situation financière du club risque de ne semble plus être en équilibre.

Nom : Claessens, Prénom : Christophe
Adresse : Quai de la Cité 28, 4170 Comblain-Au-Pont
Tel.: 0478 781 687
Email : ch.claessens@hotmail.be
Redirection : tresorier@liegebaseball.be

2.2 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASBL (AG): GARANT DE LA STABILITÉ, DE LA FIABILITÉ, ET DE L'HARMONIE DU CLUB

Il est composé des 3 membres du CA et des 2 membres supplémentaires, à savoir :

LE SECRÉTAIRE

Il centralise l'administration de toutes les informations et documents du club. Il rédige les PV de toutes les réunions internes et externes ainsi qu'en assure le suivi. Il peut déléguer à un membre du club une tâche définie et/ou temporaire.

Nom : Dardenne, Prénom : Hugo
Adresse : Place Général Leman 12, 4000 Liège
Tel.: 0465 128 762
Email : liege.baseball.secretariat@gmail.com
Redirection : secretariat@liegebaseball.be

UN MEMBRE ACTIF

Il prend part aux décisions de l'AG.

Nom : Leys, Prénom : Kevin
Adresse : Rue du Travail 7/14, 4102 Ougrée
Tel.: 0472 85 11 06
Email : kevinleys33@gmail.com
Redirection : -



2.3 COMITÉ ETENDU (CE) : GARANT DE LA GESTION JOURNALIÈRE DU CLUB

- Ces personnes sont autonomes dans leurs missions et ont l'obligation d'informer le CA du travail réalisé ainsi que de procéder à la rétribution de leurs recettes au club avec descriptions.
- Ils doivent veiller à avoir une communication assertive, dans le respect de chacun et ainsi conscientiser les membres de la meilleure manière qui soit.

LE RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION

- Il est responsable de la gestion en bon père de famille des informations postées sur les réseaux sociaux, du site internet et de la promotion du club par ce biais.
- Il organise et gère les demandes des médias.

Nom : Dardenne, Prénom : Hugo
Tel.: 0465 128 762
Email / Redirection : secretariat@liegebaseball.be

LE RESPONSABLE DU MARKETING & MERCHANDISING

- Il est le garant de la bonne gestion des commandes et des produits mis en vente par le club et responsable des stocks ainsi que de la promotion du club par ce biais.
- Il doit gérer les recherches, les conventions et la communication avec les sponsors.

Nom : De La Rosa, Prénom : Andres
Tel.: 0491 13 03 92
Email / Redirection : marketing@liegebaseball.be

LE RESPONSABLE DES INFRASTRUCTURES

- Il est le garant de l'organisation de l'entretien et des travaux nécessaires aux infrastructures que le club utilise.

Nom : Radoux, Prénom : Christophe
Tel.: 0476 919 628
Email / Redirection : president@liegebaseball.be

LE RESPONSABLE DE L'INTENDANCE

- Il est le responsable de la gestion du stock et de l'organisation de l'intendance et de la buvette.
- La propreté et l'hygiène est une obligation sécurité sanitaire suivant l'AFSCA, il s'en portera garant.

Nom : MEELBERGS, Prénom : François
Tel.: 0486 35 81 23
Email / Redirection : vicepresident@liegebaseball.be



3. Objectifs sportif & infrastructures

3.1 VALEURS DU CLUB

- Honnête et humble avec soi-même et ses coéquipiers.
- Se concentrer sur son jeu et encourager ses coéquipiers.
- Analyse constructive de son entraînement et du match de l'équipe.

3.2 ENCADREMENT SPORTIF

Leur attitude doit être irréprochable et respectueuse de l'intégrité physique et psychologique de chaque personne. Ils gèrent l'aspect sportif des équipes ainsi que l'état du matériel sportif. Ils sont tenus d'assurer les entraînements et la bonne gestion des joueurs et joueuses lors des entraînements et des matches. Ils mettent en place les outils nécessaires ainsi que la préparation des entraînements, et ce de manière structurée avec un timing défini.

Il est fortement conseillé de passer l'examen de l'Adeps comme « Initiateur » ou comme « Entraîneur » suivi de la formation donnée par notre ligue afin de valider leur diplôme. Ils sont chargés d'effectuer les demandes d'inscription aux formations officielles auprès du secrétariat. Toutes les semaines, il gère l'envoi des convocations aux joueurs pour les entraînements ainsi que pour les matches de la semaine. 24 heures avant le match, il devra posséder la liste des joueurs qui y seront présents. Il est la seule personne habilitée à décider si l'une des équipes du club est contrainte au forfait, en connaissance des amendes listée dans l'article relatif et des priorités choisies par l'AG.

3.3 SPORTIF

- (2021) Consolidation des trois équipes baseball.
- (2022) Inscription équipe softball en championnat.



3.4 INFRASTRUCTURES

Aménagement de nos infrastructures :

→ 2016 & 2018 :

- Changements des statuts du Club à la suite du nouveau comité.
- Intégration de notre esplanade "Guy Constant" dans l'asbl Sports et Loisirs de Grivegnée (via leur contrat de gestion avec la ville de Liège).
- Actions politiques afin de bénéficier d'un budget de réhabilitation à la suite des dégâts occasionnés par le passé par un club de cricket de la région.
- Travaux sur le terrain par entrepreneurs et membres.
- Aménagements des abords.
- Raccordements à l'eau et l'électricité.
- Installation vestiaire arbitre et toilette.
- Chapes de béton et construction des abris des joueurs.
- Acquisition d'un DEA grâce à l'AES et sous les conseils de Liège Sports.
- Aménagements buvette et conteneur.
- Abris des joueurs en dur.

→ 2019 :

- Aménagement du terrain pour jeunes et dames.
- Mise en conformité de l'électricité de la buvette +éclairage extérieur.

→ 2020 :

- Réparations du filet du « Backstop » du terrain sénior.
- Réparations du tunnel de frappe.

→ 2021 :

- Grillage champs gauche, consolidation du tunnel de frappe, « bullpen » et installation d'un nouveau filet du terrain sénior.

→ 2022 :

- Prolongation du grillage champs gauche avec des barrières amovibles, installation électricité terrain jeunes et dames, placement de plaques de lanceurs pour les catégories minimales, cadets et dames.



4. Modalités de circulation de l'information

Les sujets quotidiens qui concernent directement le comité sont traités via les moyens de communications « rapides » existants (groupes de discussion instantanée via Messenger, SMS et appels téléphoniques pour les urgences).

Les courriels concernent les sujets qui poussent à la réflexion et qui seront débattus lors des réunions du comité planifiées.

La gestion des informations est hébergée par Google Drive.

Afin de permettre la disponibilité des données à tous les membres de l'AG de l'ASBL, Google Drive est structuré comme suit :

- 📁 (CA) PRESIDENT
- 📁 (CA) SECRETARIAT
- 📁 (CA) TRESORIER
- 📁 BUVETTE
- 📁 COMMUNICATION
- 📁 ENCADREMENT
- 📁 MARKETING
- 📁 MERCHANDISING

Concernant la communication plus large, vers tous nos sympathisants, sur les évènements et la vie du Club, elle est assurée par la gestion d'un profil Facebook du Club.

Un groupe Messenger pour le comité et chaque équipe permet une communication rapide avec les membres.

Nous utilisons également l'agenda de Google Drive reprenant toutes les activités du Club. Il est aussi disponible à la consultation pour tous sur notre site internet : <http://www.liegebaseball.be/calendrier>



5. Infrastructure, ressources mises à disposition (salle et équipement sportif)

Nous vous invitons à consulter notre site internet dans la rubrique « Contacts ».

Sur notre terrain nous disposons d'un conteneur avec le matériel nécessaire à chaque équipe :

- Sacs de balles « officielles » pour les matches de championnat ;
- Sacs de balles d'entraînements (dures, molles et spécifiques à la frappe)
- Équipements de « catcheur » (receveur) par équipe
- Des gants et vareuses pour les nouveaux membres
- Un équipement d'arbitre
- Des battes adaptées à la force et la taille des joueurs

Nous y disposons aussi de matériel d'encadrement :

- Deux machines à balles (lanceur « fictif »)
- Un tunnel de « batting » (entraînement intensif à la frappe de balle)
- Deux cages de frappe dont une amovible
- Des échelles sportives, des cônes, des élastiques, des « teebal » (pour l'apprentissage et l'entretien de la frappe de balle), des filets de frappes, des piquets de correction de frappes, des « hitaway » (genre de jockey) et du matériel d'échauffement/renforcement.



6. Aides financières, rentrées et dépenses annuelles

Le bilan financier annuel est expliqué à l'AG ordinaire du club. Un budget prévisionnel pour l'année sera établi au début de chaque saison. Les comptes annuels seront déposés au greffe du Tribunal de commerce suite à cette AG.

Aides financières pour les joueurs :

- Chèques-sport : le club accepte les chèques-sport pour les jeunes émis par la Ville de Liège
- Remboursement mutuelle : les mutuelles permettent un remboursement d'une partie de la cotisation annuelle. Ce remboursement varie suivant la mutuelle et est généralement compris entre 30 et 45€. Le formulaire de votre mutuelle est à rentrer au secrétariat de votre club qui vous le rendra complété dans les plus brefs délais.
- Possibilité d'étaler le paiement de la cotisation : voir point 13. – Paiement des cotisations

Aides financières pour le club :

- ADEPS - Subvention pour l'achat de matériel sportif
- INFRASPORTS – Subvention pour les infrastructures sportives
- FWB – Subvention d'accompagnement du développement sportif
- VILLE DE LIEGE
- LIEGE SPORT
- SPORTS ET LOISIRS

7. Responsabilité et signature d'accord(s)

Toute demande d'investissement, de convention, de contrat, d'achat ou encore de documents officiels doit être faite au secrétariat et sera validée ou invalidée par le CA lors de la réunion qui suit directement la date de la demande. Le demandeur devra préciser s'il souhaite être présent lors du vote du CA. La seule personne habilitée à signer pour le club, comme stipulé dans les statuts, est le Président.



8. Dépenses et réduction cotisation

8.1 DÉPENSE

Tous les investissements des membres du club, y compris du CA, AG et CE, comité des fêtes et encadrants sportifs : qu'ils soient physiques, financier, personnel, matériel, temps de prestations, frais de déplacement ou toute autre demande de rétribution financière ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une rémunération. Aucun membre ne peut réclamer quelque dû que ce soit. Les dépenses réalisées par un membre de l'AG sont validées au préalable par le CA à l'unanimité.

8.2 RÉDUCTION COTISATION

Membre du CA, AG et CE

Leur cotisation joueur est réduite au coût de la licence à la « Ligue Francophone de baseball belge et de softball ».

Encadrant sportif

Il est bénévole et bénéficie de la prise en charge de sa licence à la LFBBS couvrant également les frais d'assurance. Uniquement dans le cadre d'un remerciement, lors d'un match, il peut prendre deux consommations à la buvette avec l'obligation de l'indiquer sur la feuille « ardoise » suivant les instructions. La conversion en argent ou sous tout autre forme n'est pas autorisée.

Les membres

Tout « sponsoring » doit être établi avec le document « LRCBBS – Convention vierge » de notre club disponible sur notre site internet dans la rubrique « Sponsoring ». Cette convention doit être validée par un membre du CA. La personne qui a établi la convention se voit attribuer 10% de l'accord financier sous forme de réduction de la cotisation.

Uniquement dans le cadre d'un remerciement, si un membre s'engage dans les manifestations organisées par le club, et que lors d'un match il « score » ou preste comme arbitre, il peut prendre deux consommations à la buvette avec l'obligation de l'indiquer sur la feuille « ardoise » suivant les instructions. La conversion en argent ou sous tout autre forme n'est pas autorisée.

Entretien des infrastructures

Un contrat de volontariat est obligatoire et le dédommagement s'élève à 10 €/h. Les contrats de volontariat sont gérés par le président et l'organisation des entretiens par le responsable des infrastructures.



9. Calcul des frais de covoiturage de déplacement pour les matchs officiels de championnat

Afin de répartir équitablement les frais de covoiturage de déplacement pour les matchs officiels de championnat, le club met annuellement en place un tableau Excel de calcul.

Son fonctionnement est le suivant :

- Chaque conducteur qui souhaite que les frais de carburant (voiture électrique compris) soient pris en compte, doit s'encoder lui-même dans le fichier centralisé ainsi que ses passagers.
- Un conducteur qui ne souhaite pas être remboursé ne s'encode pas comme conducteur mais encode ses passagers.

Exemple :



Voiture A : Conducteur + 3 passagers
C ne veut pas se faire rembourser et n'encode donc que ses passagers
(par ex. : voiture de société avec carte carburant).



Voiture B : Conducteur + 4 passagers -1 passager (son fils).
C peut se faire rembourser pour tous les passagers, excepté le membre de sa famille (son fils)
Il s'encode donc, ainsi que les 3 passagers.



Voiture C : Conducteur + 3 passagers
C veut se faire rembourser : il s'encode ainsi que les 3 passagers

Le montant du transport pour tous est : $\frac{\text{nbre de kilomètres} \times \text{indice du kilomètre}}{\text{nbre de conducteurs}}$

Soit : $(200\text{km} \times 0.15\text{€}) = 30\text{€}$ dont $15\text{€}/\text{conducteur}$ et $3.3\text{€}/\text{passager}$.



La répartition des frais :

La répartition des frais se calcule sur le total de passagers et de conducteurs avec un tarif fixe qui est calculé par le fichier. Ce qui veut dire que chaque passager paiera le même montant et que chaque conducteur recevra la même somme avec un indice kilométrique identique.

Excepté évidemment les conducteurs qui ne souhaitent pas être remboursés ainsi que certains passagers que le conducteur prend en charge (lien familial : enfant, petit-enfant, frère, sœur...).

Procédure pour le conducteur : c'est assez simple.

Le lien du fichier est envoyé dans le groupe Messenger des équipes avant le début de la saison.

Les déplacements sont pré-encodés, il suffit de mettre un « C » pour les conducteurs et un « p » pour les passagers dans la case correspondante.

Ce système permet de ne pas avoir de véhicule avec des passagers qui ne paient rien et d'autres véhicules dont les tarifs diffèrent, ce qui est très inconfortable et source de conflits.

Le montant au kilomètre est basé sur le dédommagement appliqué dans le secteur public. Une saison compte en moyenne : 12 déplacements à 200km, soit 2400km et un montant par passager de 60€ et de 360€ pour un conducteur (dont 307€ de carburant à 1.6€/litre consommation de 8 litres/100km).

Hormis cela, veuillez prendre en compte que les frais de déplacement du conducteur sont pris en charge par ce système.

Le solde des conducteurs et passagers est finalisé en fin de saison. Les versements seront à effectuer sur le compte du club et les paiements des conducteurs seront réalisés dans les meilleurs délais et une fois que tous les passagers seront en ordre.



10. Obligation des membres

- **Posséder une ASSURANCE FAMILIALE !!!!! Dans certains cas spécifiques, aucune assurance en tant que membre de la Ligue Francophone de Baseball et de Softball ainsi que du club ne pourra intervenir. Exemple : dégât matériel et physique même pendant la pratique dans le cadre d'un entraînement ou d'un match officiel.**
- **ADMINISTRATIF** : Chaque membre doit être en ordre de cotisation et avoir communiqué sa demande de licence complétée par un médecin. Une fois en ordre tu recevras une confirmation écrite. Dès lors tu seras couvert.e par les assurances pour blessure corporelle. Valable uniquement lors des entraînements et matches organisés par le club, par la ligue et par la fédération.
- **BUVETTE** : Tenir la buvette 2 fois 4 heures par année. Afin que le Club évolue (matériel sportif, meilleure infrastructure, ...). Nous vous rappelons que nos manifestations et la buvette sont nos seules rentrées financières (à quelques exceptions près) et que cela fait partie de la vie associative comme la nôtre.
- **RESPECT** : Chaque membre a l'obligation du respect du corps arbitral, de ses coéquipiers, des directives des coaches, des équipes adverses et des infrastructures.
- **COACH & ASSISTANTS** : Le coach est la seule habilité à intervenir auprès du corps arbitral. Ils doivent avoir un comportement prônant nos valeurs de savoir vivre et savoir être.
- **COMPORTEMENT** : Les critiques négatives envers les coéquipiers ou l'équipe adverse ne sont pas admises, de même qu'outrepasser les directives et l'autorité du coach.
- **SPORTIF** : Les objectifs d'un joueur doivent être de s'épanouir avec ses coéquipiers et son club, et de s'améliorer dans son sport avec ses propres capacités.
- **SAVOIR VIVRE** : Solidaire, fairplay, respect de soi et des autres. Chaque membre est sensible à la vie de groupe qui inclut de participer à l'aménagement et le rangement du terrain avant chaque entraînement et match. Ceci afin de répartir les tâches entre tout le monde.
- **SAVOIR ETRE** : Prendre du plaisir, donner le meilleur de soi-même et maître de soi. La ponctualité sera respectée pour les entraînements ainsi que les rendez-vous pour les matches.
- **RESPONSABILITE** : Les personnes majeures ont la responsabilité d'encadrer et d'assurer la sécurité des mineurs.
- **DOPAGE** : Aucun joueur ne peut prendre des produits dopants. Pour tout renseignement sur les produits et dérogation en cas de maladie grave, veuillez suivre la procédure sur le site de notre ligue : <http://www.lfbbs.be/competitions/dopage/>
- **SEXISME** : ce n'est pas notre genre. Notre club dit NON. Aux préjuges sexistes et au harcèlement. Ensemble, engageons-nous pour que tous et toutes puissent évoluer en toute liberté. Votre coach, votre capitaine et les membres du comité sont disponibles si vous désirez en parler.

Chaque manquement à un ou plusieurs de ces points fera l'objet d'une concertation en CA afin d'appliquer ou non une exclusion temporaire ou définitive suivant l'article 14.



11. Paiement des cotisations

Les modalités de cotisation sont disponibles sur <https://liegebaseball.be/licence>

Pour rappel, si vous n'êtes pas en ordre de paiement complet de votre cotisation, il n'y aura aucune possibilité de participer ni aux entraînements, ni à aucun match et ce jusqu'à mise en ordre de votre cotisation. De plus, toute demande de transfert vers un autre club de baseball sera bloquée.

12. Traitement des données des membres

Vos données (Nom, Prénom, date de naissance, GSM, adresse email et adresse postale) fournies avec votre demande de licence sont collectées et organisées pour les besoins de gestion du club. Elles ne sont en aucun cas transmises à un tiers et tout joueur a le droit de demander qu'on les supprime sur simple demande à secretariat@liegebaseball.be

Si vous ne souhaitez pas apparaître sur des photos, ou vidéos, ou tout autre support sur notre site internet <http://www.liegebaseball.be>, sur notre profil facebook\liegebaseball ou tout autre support, merci d'envoyer un mail à secretariat@liegebaseball.be

Si vous n'êtes pas d'accord avec un point sur le règlement interne du club veuillez nous en faire part par mail à secretariat@liegebaseball.be Votre demande sera ajoutée à la réunion suivante de la date de votre demande et discutée par l'AG de l'asbl. Vous serez prévenu par courriel de sa décision.

Par défaut vous marquez votre accord sur le règlement interne du club avec votre demande de licence signée et rentrée.

13. Amendes imposées par la Ligue

Les tarifs définis dans le règlement sportif de la fédération sont d'application pour tous les types de forfait.

Le joueur ou le coach qui sera exclu d'un match sera redevable de l'amende au club dans le délai qui lui sera imposé. Si ce délai n'est pas respecté, il sera voté par l'AG une exclusion suivant l'article relatif.

Le prix de la licence doit inclure la répartition équitable de 2 forfaits par équipe sur une saison de baseball et de softball.



14. Exclusion temporaire ou définitive

Les membres de l'AG de l'asbl peuvent exclure tout membre du club en ordre ou pas de cotisation, et ce y compris un de leur membre, lors d'une réunion si la majorité des membres votent pour son exclusion. L'exclusion sera votée et notifiée dans un PV avec le(s) point(s) non respecté(s) (voir l'article relatif). Le membre ainsi exclu se verra notifié oralement ou par écrit, sans obligation, de la décision lui signifiant la durée de la sanction.